



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 mars 2020]

Date de la convocation

27 février 2020

Date d'affichage

5 mars 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 32

Présents : 26

Procurations : 2

Votants : 28

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, Magali CAMALET, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Paul-François COLLIN, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Alain SORIANO

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Christine BOUTONNET

N° 040/ 2020

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2019 - Budget Lotissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2019 du Budget Lotissement

Section d'investissement

Résultat reporté	-68 246,95
Résultat de l'exercice	<u>94 966,04</u>
Résultat cumulé	26 719,09

Section de fonctionnement

Résultat reporté	-109 810,77
Résultat de l'exercice	<u>-236,27</u>
Résultat cumulé	-110 047,04

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

Excédent d'investissement reporté :	26 719,09
Compte 001 (Recettes invest BP 2020)	
Déficit de fonctionnement reporté	110 047,04
Compte 002 (Dépenses fonct. BP 2020)	

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2019 tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 5 mars 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

